

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 novembre 2021, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur la première vague de la crise de la pandémie de la COVID 19, à la suite du rapport de la protectrice du citoyen et de celui de la coroner Géhane Kamel.

Tout d'abord, je vous assure que le ministère de la Santé et des Services sociaux a collaboré, de manière transparente, à chacune des enquêtes sur la gestion de la pandémie. De plus, je vous confirme que chacun des rapports qui me seront transmis sera analysé et qu'une réponse sera proposée pour chacune des recommandations émises. Un processus interne de vigie des recommandations est déjà en place.

Déjà, la Protectrice du citoyen m'a transmis son rapport qui compte 27 recommandations. De ces recommandations, plusieurs sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. La Protectrice du citoyen fera mention des suivis effectués lors de la publication de son rapport annuel. La vigie pour la mise en place des recommandations qui découleront des rapports du Bureau du coroner et du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) sera aussi effectuée.

... 2

Lors de la première vague de la pandémie, de nombreuses décisions ont été prises afin de protéger la population québécoise, et ce, malgré la méconnaissance mondiale du virus de la COVID-19. À la suite de l'évolution des connaissances et des constatations entraînées par la première vague, le plan *COVID-19 : Plan d'action pour une deuxième vague* a permis d'établir et de mettre en œuvre plusieurs actions concrètes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la demande de commission d'enquête publique, que les enquêtes de la Protectrice du citoyen, du Bureau du coroner et du CSBE répondent entièrement à l'objectif et couvrent tous les aspects de la crise vécue par le Québec durant la première vague de la pandémie.

Soyez assuré que la santé et la sécurité des personnes les plus vulnérables, de même que la lutte aux infections dans les milieux de vie, constituent une priorité de tous les instants. Les travaux se poursuivent afin que les Québécoises et les Québécois soient informés, en toute transparence, des suites données aux enquêtes réalisées et en cours.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-10549